

Québec solidaire ne s'oppose pas à l'extraction pétrolière

Cet après-midi (le 26 mars 2013), Québec solidaire émettait un communiqué de presse ([Forum sur les hydrocarbures en Gaspésie et aux Îles: QS dévoile ses positions sur l'exploitation des énergies fossiles](#)). En prenant la précaution de formuler mille et une conditions environnementales, économiques et démocratiques la plupart du temps sous forme de prudentes questions, et après avoir exprimé son « *scepticisme* » — c'est-à-dire après avoir noyé la poisson — on y apprend que le parti renie sa plate-forme électorale de 2012 en ne s'opposant plus à l'exploitation pétrolière à condition qu'elle ne soit pas schisteuse et qu'elle soit nationalisée. Québec solidaire est donc ouvert à l'extraction du pétrole sur la péninsule gaspésienne et surtout dans le Golfe du St-Laurent. Pourtant la plate forme électorale était claire :

« 15C : Québec solidaire interdira l'exploration et la production d'énergies fossiles (incluant les gaz de schiste) et d'énergie nucléaire sur le territoire québécois. »

Ce reniement fait suite à « l'oubli » de mentionner, dans les trois communiqués de presse sur le sujet de l'exploitation minière dans les deux dernières semaines (les communiqués des [13](#), [15](#) et [20](#) mars) les revendications clefs de notre plate-forme électorale sur le sujet, soit ou bien la nationalisation ou bien la participation majoritaire :

« 9 Ressources naturelles :

Québec solidaire permettra au Québec de se réappropriier ses ressources, et à cet effet :

A nationalisera les ressources stratégiques pour lesquelles le Québec dispose des connaissances techniques d'exploitation, particulièrement certaines matières premières et les ressources du domaine de l'énergie ;

B établira avec l'exploitant des autres ressources un partenariat majoritaire comportant deux conditions : le transfert de la technologie et la formation de la main-d'oeuvre ; »

S'ajoute à ces tentatives de recentrage grossièrement électoraliste, dont on peut douter de l'efficacité, le parti pris soi-disant pragmatiste et pro-PME d'être plus ouvert à une dynamique de privatisation que le PQ ne l'est sur la question de la création des nouvelles places en garderie (voir sur mon blogue, [Québec solidaire attaque le PQ... par la droite, la CAO... par la gauche](#), 17/02/13). Heureusement, la base du parti commence à réagir. À son assemblée générale préparatoire au congrès du début mai, la majorité des 30 membres de la circonscription Hochelaga-Maisonneuve ont voté la résolution suivante :

« Résolution pour demander d'annuler la prise de position de Québec solidaire concernant les nouvelles places en garderie

Étant donné que :

- « Québec solidaire demande au gouvernement de faire preuve de souplesse dans l'attribution des nouvelles places en garderie et propose que les garderies privées non subventionnées puissent déposer un projet visant à créer ou combler des places dans le 15% de l'enveloppe réservée au privé. » (Communiqué de presse, 12/02/13) ;
- que « ...deux recherches importantes arrivent à la conclusion que la qualité des services offerts en garderies commerciales est inférieure à celle que l'on retrouve dans les CPE » (Camil Bouchard, Développer nos enfants ou une business ?, Le Devoir, 15/02/13) ;
- cette prise de position va à l'encontre de la plate-forme électorale de 2012 qui prône de transférer « *graduellement le financement des services de garde privé vers les CPE* » (19D) ;
- cette prise de position va dans le sens de la privatisation de la prise en charge sociale de la petite enfance alors que Québec solidaire déclare « *se voue[r] entièrement à la défense et à la promotion du bien commun [et] s'opposer au néolibéralisme, cette version moderne du capitalisme* » (Déclaration de principes) ;
- la maximisation des profits ne rime tout simplement pas avec éducation et encore moins avec celle préscolaire.

Il est résolu :

1. de demander à la Coordination nationale d'annuler cette prise de position ;
2. de faire connaître publiquement cette décision d'annulation ;
3. de revendiquer que 100% des nouvelles places soient accordées aux CPE ;
4. de revendiquer que le financement, budgétaire et fiscal, des garderies privées soit transférée aux CPE sur une période de cinq ans. »

Marc Bonhomme, 26 mars 2013

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca